



Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 076-217605765-20250410-531-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

Le 26 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 26/03/2025

Étaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BLONDEL Sylvie, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne,, DOURLIN Aurélien, et COLOMBEL Gaëtan, formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : MARTIN Florence, HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle, et TREHET Laurent

Présents : 11

Votants : 11

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2025 - 3.2 - 21 - CESSION DE TERRAIN A CAUX SEINE AGGLO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que la commune de Saint Eustache la Forêt, est propriétaire de deux parcelles de terre cadastrées :

AC N° 231 sur Mélamare

ZD N°342 sur Saint Eustache la Forêt

Celles-ci ayant été acquises, il y a quelques années afin de canaliser les eaux pluviales Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de céder ces deux parcelles

AC N° 231 de 58 m² sur Mélamare

ZD N° 342 de 146 m² sur Saint Eustache la Forêt

à Caux Seine Agglo, qui a la compétence « ruissellement des eaux pluviales »

- fixe le prix de vente à 1 € le mètre carré

- Autorise le Maire à signer l'acte de cession et engager toutes démarches relatives à la cession

- Voté à l'unanimité.

Le Maire
H. LECARPENTIER



En mairie, le 22/04/2025
La Secrétaire de séance,
Fabienne GABRIEL